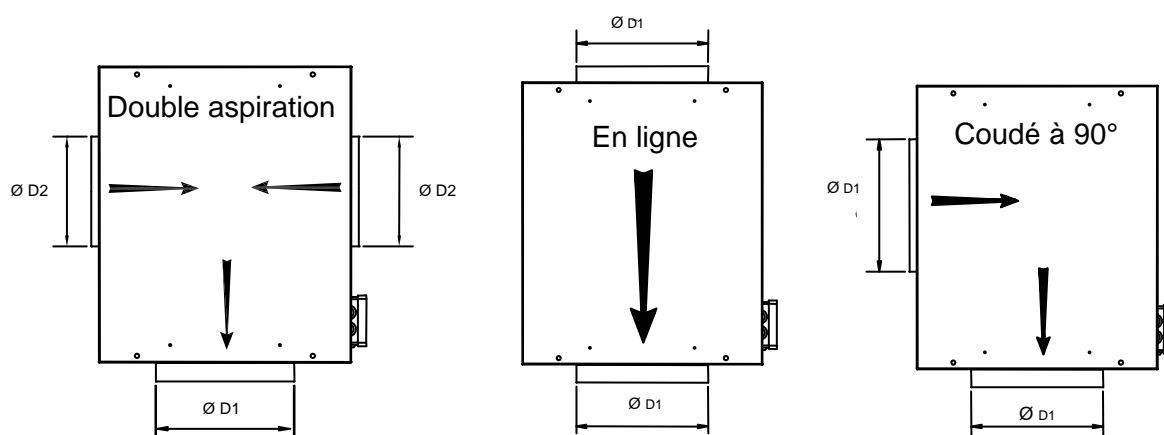
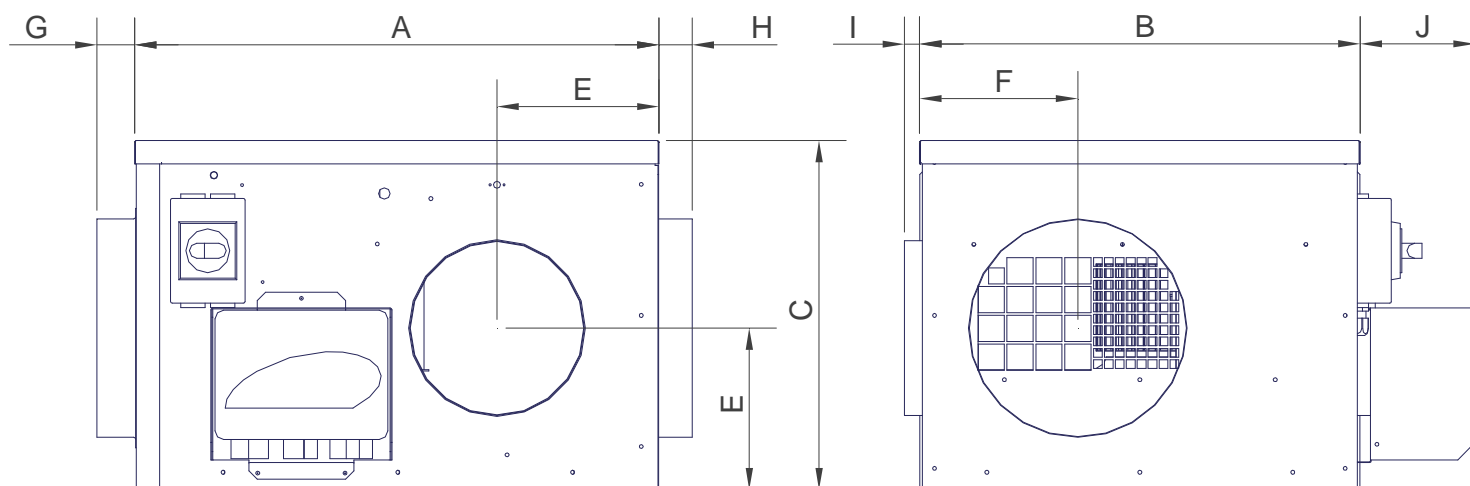


A Description

- Caisson en tôle d'acier galvanisé.
- Raccordement par piquage circulaire avec joints d'étanchéité.
- Ventilateur simple ouïe.
- Rejet horizontal ou vertical.
- 3 configurations disponibles : En ligne, double aspiration ou coudé à 90°.

PRINCIPE GENERAL DE FONCTIONNEMENT :

Spécialement développés pour les bâtiments tertiaires et collectifs, ces caissons de ventilation permettent de maintenir une pression constante dans le réseau sur toute la plage d'utilisation du ventilateur. La consigne de pression est réglable depuis la façade du coffret de régulation. Le fonctionnement est entièrement automatique.



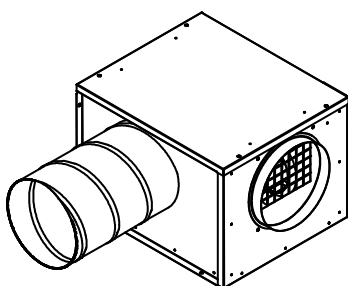
Modèle	Dimensions									Ø de raccordement	
	A	B	C	E	F	G	H	I	J	D1	D2
CACB N 005 ECOWATT	550	504	300	130	148	58	53	32	132	200	160
CACB N 008 ECOWATT	600	504	400	185	181	58	53	32	132	250	200

B Installation

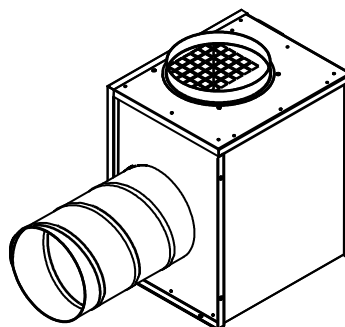
Le caisson doit être fixé sur un support bien plan, par les trous latéraux prévus à cet effet. Le montage sur plots anti-vibratiles et le raccordement avec des manchettes souples est conseillé.

Le CACB N ECOWATT peut être installé, soit en rejet horizontal, soit en rejet vertical, en basculant simplement le caisson.

Rejet Horizontal



Rejet Vertical



L'exécution de l'installation aéraulique de ce caisson et de son réseau devra satisfaire aux conditions techniques définies dans le DTU 68-2.

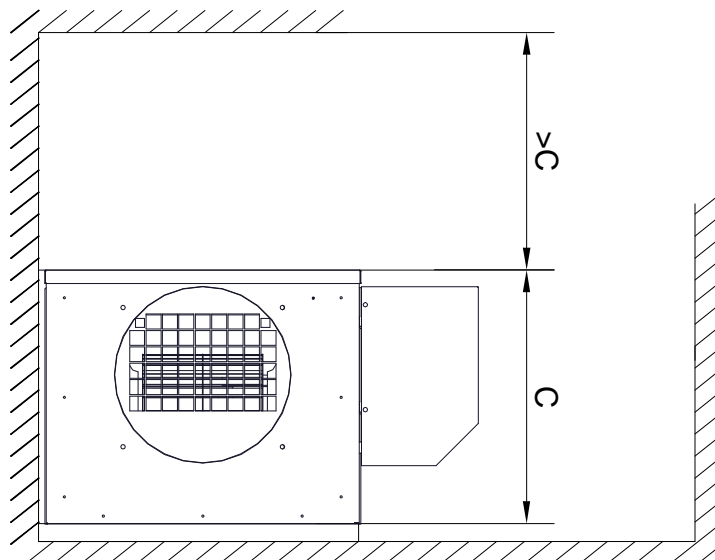
Important : S'assurer que les ouvertures carrées de refroidissement moteur (situées au dessus du boîtier de raccordement électrique) ne soient pas obstruées.

a) Fixation sur le sol :

Prévoir une distance supérieure ou égale à la cote C pour permettre la maintenance du moto-ventilateur

b) Fixation au plafond :

Prévoir une hauteur supérieure ou égale à la cote C, pour permettre la maintenance du moto-ventilateur.

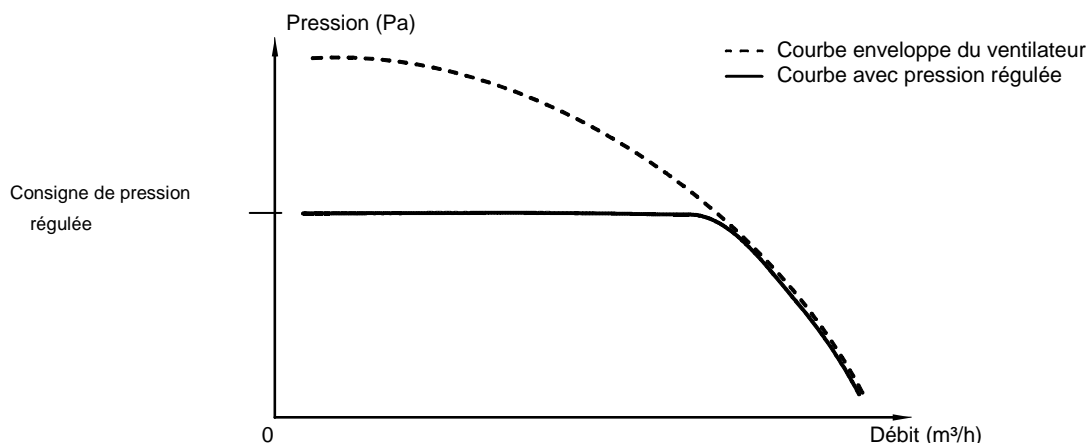


C PRINCIPE GENERAL DE FONCTIONNEMENT :

Ces caissons de ventilation permettent de maintenir une pression constante dans le réseau sur toute la plage d'utilisation du ventilateur.

La consigne de pression est réglable depuis les boutons de commande du boîtier de régulation.

Le fonctionnement est entièrement automatique.



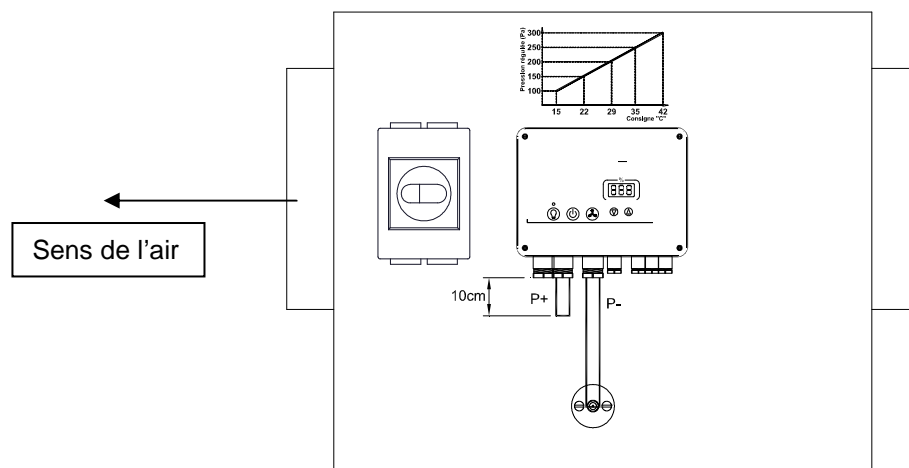
D. MISE EN SERVICE

1) Montage mécanique et raccordement aéraulique

ATTENTION : LE BOITIER DE REGULATION EQUIPE DE LA COMMANDE DIGITALE EST FRAGILE, MANIPULER AVEC PRECAUTIONS !

Le ventilateur est équipé de 2 tubes translucides sortant du boîtier de régulation :

- . L'un est repéré « P(-) Extract. », raccordé sur le ventilateur.
- . L'autre est repéré « P(+) Insuff. », enroulé sur lui-même et son extrémité à l'air libre.



2) Raccordement électrique

ATTENTION : à effectuer hors tension => sectionner au préalable l'alimentation pour éviter tout risque de choc électrique !

Si le produit est équipé d'un interrupteur-sectionneur, le mettre en position OFF.

Il est interdit de raccorder la PTO lors d'une installation 400°C ½H C4

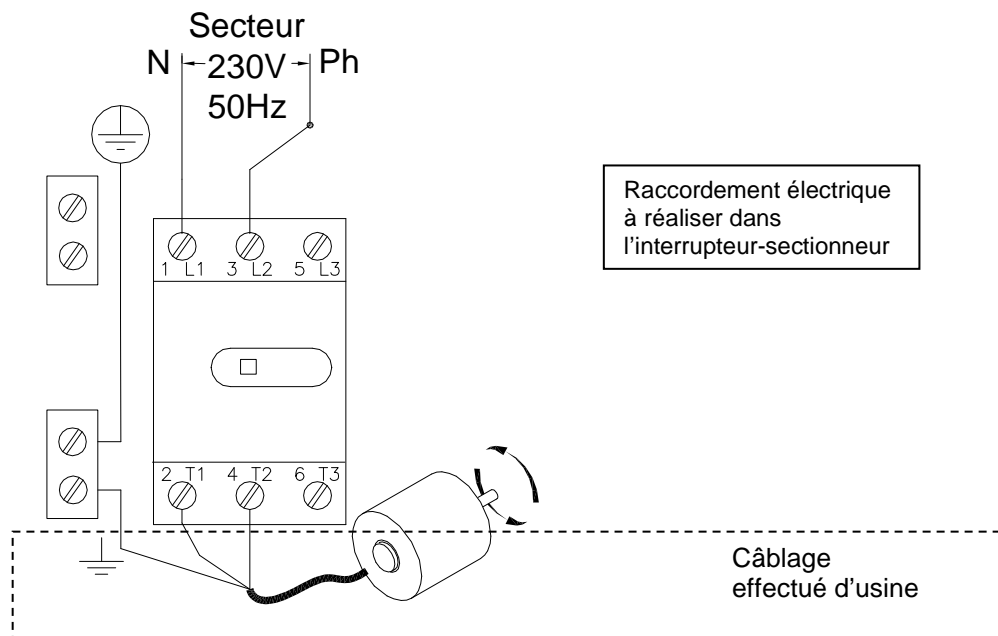
Le raccordement du moteur doit être conforme au schéma collé sur le caisson.

Caractéristiques électriques du caisson : voir son étiquette signalétique.

Le raccordement électrique :

- tension d'alimentation monophasé 230V 50Hz + terre
- conforme à la norme NF C 15-100

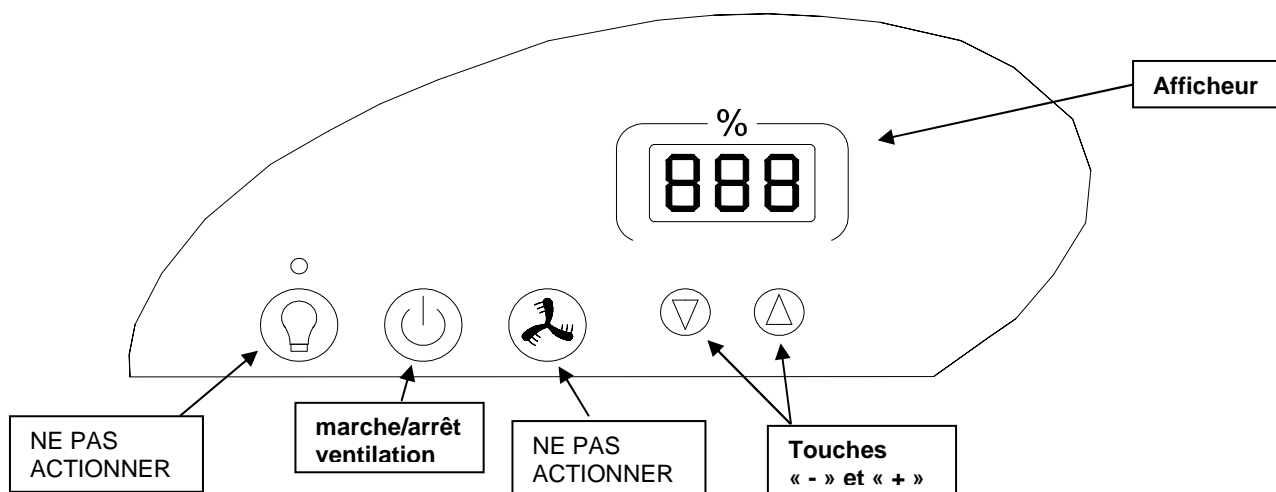
s'effectue sur l'interrupteur-sectionneur :



Couple de serrage nominal sur bornes à vis de l'interrupteur-sectionneur = 2,1Nm.

3) Mise en route et réglages

COMMANDE DIGITALE du boîtier de régulation : légende des touches et signalétique



ATTENTION :

Finaliser le montage aéraulique avant de mettre sous tension : le caisson doit être raccordé au réseau ! S'assurer que la roue du ventilateur tourne librement et qu'il n'y a pas d'objet susceptible d'être projeté par la turbine.

Mettre sous tension =>

- . Le système démarre automatiquement s'il était en fonctionnement lors de la précédente coupure.
- . S'il ne démarre pas, appuyer sur la touche Marche/Arrêt ventilation (cela signifie qu'il était arrêté lors de la précédente coupure de l'alimentation).

**VMC HABITAT COLLECTIF
VENTILATION LOCAUX TERTIAIRES
AGREE 400°C ½ H C4 - N° DE PV CTICM: 10-A-333**

L'afficheur indique « REG » pendant 4s (=pendant le démarrage moteur, informe du fonctionnement correct de la régulation).

Puis il indique la valeur de la sortie appliquée au moteur, qui varie automatiquement entre 30 et 100%.

Obstruer suffisamment le réseau aéralique (ex : par le rejet) pour que le point de fonctionnement du ventilateur se situe à gauche de sa courbe d'utilisation (ceci pour que le réglage de la pression soit possible).

Régler la pression souhaitée de la façon suivante :

- . Appuyer sur la touche « + » pendant 3s => « C » clignote
- . Modifier la valeur souhaitée par les touches « + » ou « - » :

Valeur de réglage de C	Pression régulée correspondante (Pa)
15	100
22	150
29	200
35	250
42	300

(une étiquette rappelant ce tableau de correspondance est collée sur le ventilateur)

- . Attendre 8s la sortie automatique du mode « réglage de consigne ».

Attention : Si la valeur indiquée par l'afficheur = 100, la pression souhaitée ne peut être atteinte ; la consigne doit donc être diminuée jusqu'à ce que l'afficheur indique une valeur < 100.

Remarque : Pour affiner le réglage, utiliser la seconde prise de pression située sur le ventilateur : retirer le bouchon, effectuer la mesure de pression à l'aide d'un manomètre ; ajuster la consigne puis remettre le bouchon en place ; effectuer si besoin une vérification de la pression statique disponible dans le réseau à la bouche la plus éloignée.

Exemple où la consigne souhaitée est de 150Pa, ce qui correspond à un réglage = « C22 » :

Lorsque la pression mesurée dépasse 150Pa la tension chute (=> ralentissement du ventilateur), et inversement.

La valeur de 150Pa est maintenue constante automatiquement, quelles que soient les perturbations du réseau (dans les limites des possibilités du ventilateur).

Une fois le réglage effectué, retirer l'obturateur ayant permis le réglage et vérifier que l'intensité absorbée par le ventilateur est inférieure ou égale à celle indiquée sur son étiquette signalétique.

E. AUTRES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Capacité de raccordement des bornes de l'interrupteur-sectionneur / bornier de raccordement (conducteur « souple multibrins avec embout » ou « rigide ») : 1 à 2.5mm².

Classe d'isolation électrique : 1.

Boîtier de régulation :

Indice de protection : IP55

Comporte un fusible « 5x20mm 6.3A type F » assurant une protection contre les surcharges et les court-circuits.

Attention en cas de remplacement, veiller à utiliser un composant strictement identique !

Stockage :

Température = -20°C à +60°C

Humidité relative : 30 à 90%.

Environnement d'utilisation :

. Température : -10°C à +50°C

. Humidité relative : maxi 95% sans condensation.

Entretien annuel :

Couper l'alimentation électrique avant toute intervention et s'assurer qu'elle ne puisse être rétablie par erreur (+ cadenasser l'interrupteur-sectionneur optionnel en position OFF pendant toute la manipulation) ; Dépoussiérer les aubes de la roue du ventilateur.

Vérifier l'état et le serrage des connexions, et que la température de voisinage se situe dans la plage acceptée par le système.

! ATTENTION : ne pas utiliser de matières agressives sur la commande digitale : ni solvant, ni tampons abrasifs, etc... MATERIEL FRAGILE !

Conformité aux normes : la déclaration CE de conformité est disponible sur notre site internet.

Après consultation, veillez à conserver cette notice.

E. TRAITEMENT DU PRODUIT EN FIN DE VIE

Afin de contribuer à la protection de l'environnement et à l'optimisation des ressources naturelles, ce produit en fin de vie doit être valorisé.

Il ne doit pas être mis en décharge ni traité avec les déchets ménagers mais doit être déposé dans un point de collecte approprié pour le recyclage des équipements électriques et électroniques. Pour toute information supplémentaire concernant le recyclage de ce produit, vous pouvez contacter :

- ✓ La direction ADEME de votre région (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie)
- ✓ Votre chambre consulaire (CCI ou Chambre des Métiers et de l'Artisanat)
- ✓ Votre municipalité
- ✓ Votre déchetterie

Nota : dans la mesure où les équipements vendus sont des équipements électriques et électroniques professionnels visés par le Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 transposant la directive 2002/96/CE du 27 Janvier 2003, il est convenu que le possesseur de ces équipements assurera, sauf convention contraire, le financement et l'organisation de l'élimination des déchets issus de ces équipements dans les conditions définies aux articles 21 et 22 dudit décret.

ATTENTION ! INTERDIT : extraction de vapeur chlore ou d'atmosphère explosible

L'installation de ce système (mise en œuvre, démarrage, réglages) et toute autre intervention doivent être obligatoirement effectués par un électricien professionnel appliquant les règles de l'art, les normes et règlements de sécurité en vigueur (NF C 15-100, ...). Elle doit être conforme aux prescriptions relatives à la CEM et à la DBT.

Ce matériel devant être incorporé à une installation, la conformité de l'ensemble doit être réalisée et déclarée par l'incorporateur final.

Selon la norme EN 61000-3-2, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du distributeur d'énergie avant de raccorder à la source d'alimentation basse-tension les produits dont la puissance plaquée moteur est <1kW.

Le produit doit être alimenté par un circuit terminal dédié qui possède une protection magnétique adaptée. Les autres accessoires qui le nécessitent doivent être mis à la terre par son intermédiaire.

Les signaux électriques délivrés ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles décrites dans cette notice, le non respect de cette indication pouvant avoir des conséquences graves pour l'opérateur et/ou les appareillages.

Des arrêts d'urgence doivent être installés sur toutes machines nécessitant cette fonction.

Avant la mise sous tension, vérifier que l'alimentation correspond bien aux indications de cette notice et à celles indiquées sur le produit : le raccordement d'une tension différente peut mener à une destruction du matériel. **Ne pas modifier le câblage d'usine.** Rester conforme aux plans d'installation et de raccordement préconisés par le constructeur. **Contactez le SAV avant toute modification d'installation ou de câblage.** Les fluctuations ou les écarts de la tension réseau par rapport à la valeur nominale ne doivent pas dépasser les seuils de tolérance stipulés par les normes en vigueur, car ils peuvent être à l'origine de défauts de fonctionnement.

Veillez à décharger l'électricité statique avant de toucher le coffret de régulation.

Pour rappel, ce produit est configuré d'usine en mode « démarrage automatique ».

Sectionner et consigner l'alimentation avant toute intervention (opérations d'installation et de maintenance) effectuée par le personnel habilité (interrupteur-sectionneur de proximité défini suivant IEC947-3/695-2-1). Puis attendre au minimum 15 min avant de toucher aux composants internes du coffret de régulation (temps nécessaire à la décharge des composants chargés en énergie). Même lorsque ce produit est coupé de l'alimentation réseau, il peut contenir des niveaux de tension dangereux issus de circuits de commande externes : Prendre garde! **Ne pas toucher les pièces sous tension : Danger de mort!** Un raccordement électrique non conforme aux schémas décrits sur cette notice et/ou aux règles d'installation en vigueur annule notre garantie contractuelle.

DECLARATION DE CONFORMITE

Fournisseur (Supplier) : UNELVENT
Adresse (Address) : 66300 THUIR

Produits (Products) : **CACB N 005/008 ECOWATT - Ventilateurs VMC**
CACB N 005/008 ECOWATT - Ventilators VMC

Les produits décrits ci-dessus sont développés, conçus et fabriqués conformément aux Directives et Normes suivantes :

The products described above are developed, designed and manufactured in accordance with the following Directives and Standards :

Directive Basse Tension Low Voltage Directive	2006/95/CE	EN 60335-1 EN 60335-2-80 EN 60204-1
Directive Compatibilité Electromagnétique (CEM) <i>Electromagnetic Compatibility Directive (EMC)</i>	2004/108/CE	EN 61800-3 EN 61000-3-3 et 4-2
Directive Produits de Construction Construction Products Directive	2006/42/CEE	EN 1050

AGREE 400°C ½ H C4 - N° DE PV CTICM : 10-A-333
Azay-le-Brûlé, le 31-05-2010

I.BORDAS
Directeur Technique
Technical Director

